

Attache.

Monsieur le Duc de Berry
 Pour l'entretènement de Lettres
 de grace octroyées par le Roy
 au Maître de la Monnoye
 de Montpellier.

Du 14. février 1410.

Jean fils de Roy de
 France, Duc de Berry et d'Auvergne,
 Comte de Doyon, d'Estampes de Bourgoigne
 et d'Auvergne, Lieutenant de
 Monsieur, Le Roy en ses pays
 de Languedoc et Duché de Guienne,
 à nos chers et amés Sergeours et
 Maistres des monnoyes de mon
 seigneur, salut et dilection,

Leuvoir vous faisons, que veues par
nous les lettres patentes de mondit
Seigneur, auxquelles ces presentes
sont attachées pour nostre souuesel,
enpetrés par l'aveu faueul maître
particulier de la moye de
Montpellier, nous vous sommes
consentis et consentons par ces
presentes, entant que nous
neul toucher a l'entevinement
des lettres et voulons et nous
y lair, quelles luy soient entevinées
et accomplies selon leur forme et
tenue, donné a Paris le 14^e jour
de fevrier, l'an de grace 1410. ainsi
signées par Monsieur Le Duc
et Lieutenant, a votre Relation
Signaul.